

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 19 Novembre 1829.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement, ensuite d'une lettre du 6 Octobre, du Petit-Conseil des Grisons, fait savoir aux ressortissans de cet Etat, que ceux d'entr'eux qui auraient à expédier dans le Canton des Grisons des vins du cru de la Principauté, doivent les faire accompagner de certificats constatant leur origine, au moyen desquels ces vins entreront dans le dit Canton exempts de tous droits. Au Château de Neuchâtel, le 6 Novembre 1829. **CHANCELLERIE D'ÉTAT.**
2. En vertu de deux gracieux arrêts du Conseil d'Etat, en date des 12 et 26 Octobre dernier, et ensuite de la direction donnée le 31 du même mois par l'honorable Cour de justice du Val-de-Travers, le Sieur Justicier Henri-Louis Grandpierre, agissant tant en sa qualité de tuteur juridiquement établi à Charles-Frédéric, Marie et Louise, fils et filles du Sieur Abam-Théophile Borel-Jaquet de Couvet, bourgeois de Neuchâtel, et de Caroline née Petitpierre; de Philippe-Louis, et Henriette-Philippine, enfans du Sieur Henri Borel-Jaquet, des mêmes lieux, mécanicien à Genève, et de Jeanne-Etiennette née Muzy, qu'en celle de procureur du Sieur Abram-Théophile Barrelet, de Boveresse, qui agit comme tuteur naturel des enfans qu'il a eus en loyal mariage avec Henriette-Augustine née Borel-Jaquet, sa femme, qui sont nommément: Albert-Théophile, Jules-Armand, et Henriette-Alix Barrelet, fait savoir qu'il se présentera en dite Justice, à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers, le Samedi 12 Décembre prochain, au plaidentant, pour y solliciter, en faveur, 1° des enfans nés et à naître des dits Abram-Théophile Borel-Jaquet et Caroline née Petitpierre, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur père; 2° de ceux d'Abram-Théophile Barrelet, aux biens et dettes d'Henriette-Augustine Barrelet née Borel-Jaquet, leur mère; 3° des enfans d'Henri Borel-Jaquet, aux biens et dettes présents et futurs que leur dit père pourrait avoir dans la Principauté et Canton de Neuchâtel; 4° et enfin, en faveur de tous les enfans nés et à naître des sus-nommés, une renonciation formelle et absolue aux biens et dettes présents et futurs du Sieur Abram Borel-Jaquet, ci-devant ancien d'église à Couvet, mécanicien, actuellement établi à Genève, et de Marie née Girard, sa femme, grand-père et grand-mère paternels des enfans Borel, et maternels des enfans Barrelet. En conséquence de quoi, tous ceux qui pourraient opposer aux dites demandes en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter en Justice du Val-de-Travers, le dit jour 12 Décembre prochain, pour y soutenir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au Greffe du Val-de-Travers, le 2 Novembre 1829.
BOREL, greffier.
3. Le Conseil d'Etat ayant ordonné, par arrêt en date du 26 du courant, que la succession de feu M. Abram-Louis de Fauche-Borel, en son vivant conseiller de légation de Sa Majesté le Roi de Prusse, dévolue au fisc par droit de déshérence, fût liquidée juridiquement; M. de Perrot, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, a fixé au Mercredi 9 Décembre prochain, la journée des inscriptions du décret de la dite succession. En conséquence, tous les créanciers de mon dit Sieur de Fauche-Borel défunt, sont péremptoirement assignés à se rencontrer le dit jour 9 Décembre, à 9 heures avant midi, dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, où siègera le Juge du décret, pour faire inscrire et liquider leurs titres et prétentions et ensuite être colloqués, s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 28 Octobre 1829.
F.-C. BOREL, greffier.
- De la part de MM. les Quatre-Ministres.
4. Les personnes qui seraient dans l'intention de prendre en location tout ou partie des boutiques neuves qui ont été construites au côté du nord du Pont-des-boutiques, pour en prendre possession à l'époque de Noël, sont invitées à faire, d'ici au Vendredi 4 Décembre prochain, leurs soumissions à la Secrétairerie de ville, où il leur sera donné connaissance des conditions auxquelles ces soumissions seront admises au concours. Donné à l'hôtel-de-ville, le 17 Novembre 1829.
Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. M^{me} Chatoney-Delaserve, de Morat, fera exposer en mise publique, à des conditions très-favorables, à l'hôtel de la Couronne à Morat, les Mercredi 25 Novembre, 2 et 9 Décembre, chaque fois à 2 heures de l'après-midi, une maison très-agréablement située proche du village de Montilier, dans la banlieue de Morat et à 10 minutes de la ville. Elle se compose de 8 chambres, 3 cabinets, 2 cuisines, 2 grandes caves non meublées, et réunit d'ailleurs toutes les commodités désirables en un seul enclos, telles qu'une cour avec un puits et un jardin, avec un pavillon contenant 2 chambres, une cuisine et une cave. La position de cette maison offrirait de grandes facilités pour un commerce de vin, à raison de la bonté de ses caves et de leur proximité du lac. M^{me} Chatoney-Delaserve offre aussi de vendre 2 laiguerfass vin de la Côte, premier choix de 1819, ensemble de la contenance de 6000 pots environ. Elle le détaillerait par fractions de 100 pots, s'il se trouvait assez d'amateurs, pour vider un laiguerfass. S'il s'en présentait un pour la partie entière, elle lui ferait des conditions très-acceptables. S'adresser à elle-même à Morat.
6. M^{me} veuve de M. le maître-bourgeois Jean-Jaques Calame, du Locle, expose en vente par voie d'enchères publiques, suivant coutume, les immeubles suivans situés rière Vilard, savoir: 1° Deux champs situés à Chavenod, contenant, le premier une pose, jouxte le Sieur justicier Lorimier de joran, et l'article suivant d'ubère; et le second, contenant aussi environ une pose, jouxte l'article précédent de joran, David Lorimier d'ubère, le S^r justicier Ch^s-Dl. Favre de bise, etc. 2° Un dit au même lieu, dit le Pré de la pierre, contenant environ 2 poses, jouxte Joseph Dardel de joran, et le Sieur justicier Ch^s-D. Favre de vent et ubère. 3° Un morcel de verger appelé le Jardin neuf, lequel jouxte le dit Sieur justicier Favre de vent et ubère, et Frédéric Lorimier de bise et joran. 4° Un verger au même lieu, dit aux Sagnes, d'environ $\frac{3}{4}$ de pose, qui jouxte M^{me} de Meuron avec autre de vent, et le Sieur Jean Dessouslavy de joran. 5° Un dit au même lieu, appelé la Longue-raie, contenant environ une pose $\frac{7}{8}$, jouxte le Sieur justicier Favre de joran, l'hoirie Lorimier d'ubère, Jean-Henri Favre de vent, et Jean-Jaques Conrard de bise. 6° Un dit au même lieu, appelé les Carons, contenant environ une pose, jouxte l'hoirie Lorimier du bas, de joran, F^s-L^s Lorimier de vent, J. H. Favre d'ubère, etc. 7° Enfin, un petit verger appelé la Quaquelerie Nourisse, qui jouxte la Communauté de Vilard de vent, bise et ubère, et F^s-L^s Lorimier de joran. Les enchères seront reques chez le Sieur J.-H. Dessauls, cabaretier à Saules, et le jour de la première passation est fixé au Samedi 21 courant, dès les 6 heures du soir. Les amateurs qui désireront prendre d'autres informations à ce sujet, pourront s'adresser au Sieur notaire A.-A. Perrin, à Savagnier, ou au Sieur justicier Lorimier, à Vilard.
- A VENDRE.
7. Chez MM. J.-J. Bouvier et C^{ie}, à l'Evoles, de bon vin de grappillage des années 1825 et 1826, à 14 cr. le pot; ils n'en délivreront pas moins d'une brande. Comme il y en a peu, ils invitent les personnes qui en désireront, à se pourvoir de suite.
8. Chez M. Wavre-Wattel, une certaine quantité de lies de cerises, bien conditionnées et propres pour engraisser des cochons, à 5 $\frac{1}{4}$ bz. la gerle pleine; plus, une dizaine de setiers vin d'absinthe de choix, doux et autre qualité, à 11 cr. le pot au détail.
9. Un beau et bon bois de lit à 2 personnes. S'adr. à J. Bütikofer, maître menuisier, rue St. Maurice.
10. Un tas de fumier de vache. S'adr. à la Croix d'or à Vilard.
11. Une carabine, à capsule, à l'épreuve, et à un prix modique, dont le canon à 35 pouces de longueur. S'adresser à M. H. Hugentobler, à Cortaillod.
12. Un tas de fumier de vache, d'env. 1000 pieds. S'adresser à C^s-H. Gaberel, à Savagnier.
13. Un beau et grand grilloir à châtaignes, tout neuf et bien construit; plus, une grande cage à 8 cellules ou séparations, où l'on peut enfermer des poules ou des oiseaux. S'adresser à M. DuPasquier, pharmacien, à la Grand'ruc.

14. Chez David Nicoud, à Auvernier, des châtaignes en gros et en détail. On trouvera également tous les jours, des châtaignes rôties, chez le même, à la Croix-du-marché à Neuchâtel.
15. Chez M. Preud'homme-Favarger, de beaux citrons à 9 batz la douzaine.
16. Quinze à dix-huit cents pieds de fumier, à la Balance.
17. Un petit fourneau de fer avec ses tuyaux. S'adresser à la Balance.
18. M. Louis Perregaux informe les personnes qui lui ont fait des demandes de chandelles de Nancy et de Lyon, qu'elles lui sont parvenues en très-bonne qualité, et à prix modique. Elles sont dans les numéros 4, 5, 6 et 8 à la livre de marc.
19. Chez M. Preud'homme-Favarger, farine d'os pour engrais, et un tas de fumier de cheval très-bien conditionné.
20. Henri Fleury donne avis qu'il recevra de la morue d'Islande, de la dernière pêche, du 18 au 20 courant.
21. Chez M. Louis Perregaux, près la salle du Concert, des chocolats de Paris, véritables et de parfaite qualité, aux bas prix de 12, 16 et 21 batz. Plus, des sucres en pains de la meilleure raffinerie de Paris, à prix très-modiques.
22. Un joli petit char à bras, neuf et à un prix raisonnable. S'adr. à A.-L. Chevalier, maître maréchal, à Colombier.
23. Chez Charles Naguei, jardinier, à l'Ecluse; un assortiment d'arbres fruitiers, arbustes, pins de Weymouth, mélèses, quelques cents marcottes d'œillets provenant des collections de Fribourg et de Soleure, une commission de bulbes de georgina, d'une centaine de variétés à double fleur, ainsi que tout ce qui a rapport à son état.
24. A bon compte, de bonne terre de vigne, facile à charger, étant déposée au chemin des Parcs. S'adr. à M. J.-D. Andrie.
25. Du vin rouge 1827, très-bonne qualité, à six batz le pot. S'adr. au capitaine Roulet, qui en délivrera par brandes.
26. De bon raisiné, à 14 batz le pot. S'adresser à Henriette Vuilleumier, rue du Pommier.
27. Chez J.-M. Næff, de nouveaux assortimens de toiles d'Irlande fortes, et shirtings anglais p. chemises, parmi lesquels il y a une bonne qualité pour 6 batz l'aune. Il a reçu en commission des dentelles bobbin superfines, très-larges, pour pélélines.
28. Une épinette ou petit clavecin à 4 $\frac{1}{2}$ octaves, en très-bon état et à bas prix, faute d'emploi. S'adr. au bureau de cette feuille.
29. Un tas de fumier. S'adresser à M. Louis Jeanrenaud.
30. Un tas de fumier de vache, bien conditionné, d'environ 2000 pieds. S'adr. au justicier Paris, à Peseux.
31. Environ deux cents chars de terre, à prendre au haut de la mauvaise Côte, très-bonne pour la vigne; une 20^{me} de pièces de bois équarri, d'une vingtaine de pieds de longueur, qui ont déjà servi, mais encore aussi bonnes que neuves, bonnes pour poutres. S'adresser à D.-F. Colin, à Cormondrèche, lequel offre à louer, pour Noël, un appartement au dit lieu, remis à neuf, qu'il ne cédera qu'à des personnes paisibles et sans enfans.
32. Deux murs, couverts en plattes soigneusement taillées, et surmontés chacun d'une palissade fixée à des piliers de roc jaune; plus, quatre pilastres avec leurs chapiteaux de la même pierre, et deux clé darts en bois, garnis de leurs ferrures et pentures, tel que le tout existe dans le jardin de la possession Brun, au faubourg, où les personnes à qui ces divers objets pourraient convenir, sont invitées à aller les voir, et à s'adresser ensuite à la propriétaire pour en connaître le prix.
33. Un pupitre très-propre en noyer, chez M. Favarger-Jeanrenaud.

IMMEUBLES.

34. Jeanrenaud-Rosala, courtier et agent de change, offre des biens-fonds rapportant net le 4 pour cent pour la somme de 900 louis. Il se chargerait de faire quelques écritures, et dont on aura lieu d'être satisfait sous les rapports.
- ON DEMANDE A ACHETER.
35. Un petit espace de terrain, à proximité de la ville. S'adresser à M. Quellat, agent d'affaires.
36. De rencontre, un tapis de chambre. S'adr. au bureau d'avis

A LOUER.

- 37. Pour le nouvel-an, une chambre meublée, avec fourneau et cheminée, ayant vue sur le lac, au second étage de la maison de M. Favarger-Prince, près le Pont-neuf. S'adresser à M. D.-H. Rott.
- 38. Par mois ou par année, une chambre meublée, chez le Sieur Guillaume Depierre, près la grande boucherie.
- 39. Environ 15 faux de prés, faisant partie de la montagne dite chez Pury, sur Plamboz. S'adr. aux co-propriétaires de la dite montagne.
- 40. Dès Noël, un logement au second étage de la maison de M^{me} Borel-Thuillier, au faubourg. S'adresser à M. de Meuron-Terrisse.
- 41. Par mois ou par année, meublé ou sans meubles, un cabinet remis à neuf, donnant sur la rue de la Balance. S'adresser à M. Petitpierre-Kratzer, Place-d'armes.
- 42. Pour la St. Jean 1830, un logement et une boutique dans la maison Fabry, rue de Flandre. S'adr. à M. Berthoud-Fabry, dans ladite maison.
- 43. Pour le Novel-an prochain et dans une maison située au centre du village d'Auvernier, un appartement, et une boulangerie vaste et bien construite, ayant deux issues, cave et bûcher au plain-pied, et la jouissance d'un débit de vin. S'adr. à M. le capitaine Perrochet, notaire.
- 44. Pour Noël, un magasin, arrière-boutique et cave, sous l'auberge du Cerf. S'adr. à M. Prince, à la Balance.

ON DEMANDE A LOUER.

- 45. De suite, une chambre meublée. S'adresser à M. F. Drose.
- 46. Un appartement composé d'une chambre, avec ou sans cabinet, et d'une cuisine avec portion de galetas. On s'engage à le payer deux écus neufs de plus que le prix accordé, si le local convient. S'adr. au bureau d'avis.
- 47. Pour plusieurs mois, un bon piano. S'adr. à M^{me} veuve Legoux née Gaccón, en cette ville.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

- 48. J. Durussel, maître chapelier, se recommande au public pour raccomoder les chapeaux de feutre, pour carder la laine, et pour citer pour les enterremens, ou faire des commissions dans le dehors. Il demeure maison Pfeiffer, rue des Moulins.
- 49. Une fille de 27 ans, munie de bons certificats, cherche une place de remplaçante (dès-à-présent, jusqu'à la Chandeleur), où elle eût occasion d'apprendre l'allemand, dont elle a déjà un commencement. S'adresser au bureau de cette feuille, ou à M^{me} de Géliou.
- 50. Ami Petitpierre se recommande au public pour inviter à des enterremens et pour faire des courses au-dehors: ses soins, son exactitude et sa discrétion lui mériteront, il l'espère, la confiance des personnes qui voudront bien l'employer. Sa demeure est au troisième étage de la maison Sauvín, rue du Temple-neuf.
- 51. M^{me} Olympe Chevalier, à Colombier, offre ses services aux personnes qui auraient des soies à laver, de quelque qualité et couleur qu'elles soient. Les moyens employés ne changent point les couleurs et n'affaiblissent point les étoffes. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites tant de la modicité de ses prix que des soins qu'elle donne à ses ouvrages. S'adresser à elle-même, audit Colombier.
- 52. Une jeune personne de la Suisse allemande, très-recommandable par ses mœurs et la grande douceur de son caractère, connaissant les deux langues, désirerait entrer dans une bonne maison pour soigner des enfans, déjà d'un certain âge, auxquels elle pourrait enseigner la langue allemande par principes, et donner aussi les premières leçons de musique pour le piano. Elle connaît très-bien les ouvrages essentiels de son sexe, et pourrait être employée en toute confiance pour les soins particuliers de la maison. S'adr. à M. Grellet, pasteur à Cortaillod, qui peut en donner à tous égards les meilleurs renseignements.
- 53. Une jeune fille née d'honnêtes et braves parens du canton de Vaud, qui a déjà quelque notion de la cuisine, laquelle elle annonce beaucoup de dispositions, s'offre p. entrer à Noël comme cuisinière, soit p. faire tout le service d'un petit ménage. M^{me} Coulon-Marval donnera les meilleurs renseignements sur sa moralité, sa fidélité et son activité; pendant son absence on pourra s'adresser pour cet effet à M^{me} la Présidente de Marval.
- 54. Une jeune personne allemande, qui a de très-bons papiers et qui sait parfaitement coudre, tricoter, repasser et faire tous les ouvrages relatifs au service, désire trouver, de suite ou p. Noël, une place de femme de chambre, de bonne d'enfant ou p. faire un petit ménage ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.
- 55. Deux garçons de ce Pays, âgés de 27 ans, de bonne conduite, appartenant à d'honnêtes parens, désirent trouver à tenir un vendage de vin en ville ou à la campagne, ou une place quelconque dans ce pays ou dans l'étranger. S'adr. au bureau d'avis.

- 56. Jonas-Henri Perret, venant de s'établir maître couvreur à Auvernier, se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; il espère mériter l'approbation du public, tant par la modicité de ses prix, que par la bienfaisance de son ouvrage.
- 57. M. A. Vielle, pharmac. à la Chauds-de-Fonds, demande pour le Nouvel-an prochain, un jeune homme pour domestique, de l'âge d'environ 18 ans, ou au-dessus, qui appartienne à d'honnêtes parens, et puisse produire des certificats satisfaisans de sa moralité. Outre l'avantage d'un gage raisonnable, il serait à même d'acquérir des connaissances dans le commerce et diverses parties industrielles, propres à le former et à lui être un jour utiles. S'adresser de suite à lui-même.
- 58. On demande, pour Noël, un domestique de maison. S'adresser à la Balance.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

- 59. Il s'est égaré, pendant ces dernières vendanges, une gerle marquée D C. On prie la personne qui l'aura réduite par mégarde, de la rapporter à Charles Clerc, à Corcelles.
- 60. Pendant la dernière vendange il a été enlevé, devant la porte des vignes et sans autorisation, 5 gerles marquées G C, qui n'ont point été rendues au propriétaire. M. G. de Chaillet offre un louis de récompense aux personnes qui pourront lui indiquer chez qui les dites gerles peuvent être réclamées en tout ou en partie.
- 61. On a perdu, le 11 courant, depuis la Rochette à Neuchâtel, une montre ordinaire, boîte en argent, cadran peint sur émail; elle avait un cordon vert portant une clef d'agate jaune; la remettre à M. Vauthier, aubergiste au Vaisseau, contre honnête récompense.
- 62. Un tonneau en chêne, cercles de fer, de la contenance d'à-peu-près 80 pots, marqué aux deux fonds, Charles-Henri Perrin, avec une marque à feu, avait été déposé près de l'entrée de la cave de la maison des orphelins, il y a quelques semaines; ce tonneau ayant disparu, on prie la personne qui pourrait l'avoir réduit, de le renvoyer chez MM Perrin frères.
- 63. La personne qui, le jour de la foire de Neuchâtel, a posé un paquet de souliers de lisières sur un char près du Pont-neuf, peut les réclamer, le Jeudi, en les désignant plus particulièrement et contre les frais, auprès de C.-F. Perrin, marchand de planches, sur le quai du Seyon.
- 64. On a trouvé au Cret, Mercredi soir, jour de la foire de la ville, une bourse renfermant de l'argent; la réclamer auprès de Perrin, messenger du Landerou, contre les frais.

AVIS DIVERS.

- 65. Le public est informé que l'on marquera les buanderies pour l'année 1830, Vendredi 20 de ce mois, dès 9 heures du matin à midi, et dès 2 à 5 heures du soir, et le Samedi suivant 21 de ce mois, après midi seulement, dès 2 à 5 heures, chez M. Jean-Jq^s Berthoud, rue de St. Maurice.
- 66. MM. les membres de la noble Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis, qui sont bourgeois et résidant riére la banlieue et mairie de cette ville, sont avertis que la grande assemblée aura lieu à l'hôtel-de-ville le Lundi 30 Novembre courant, à 2 heures fixes après midi. Le présent avis étant la citation à chaque membre pour devoir s'y rencontrer. *L'Avoyer de la Compagnie.*
- 67. Le Sieur Jonas-Pierre Dessouslavy, ci-devant ancien d'église de Fenin, ne pouvant plus à raison de son âge avancé et de la faiblesse de sa vue, soigner convenablement ses intérêts; en conséquence, et d'après sa requisition, il a été pourvu d'un curateur, en la personne du Sieur Félix Maire, demeurant à Peseux, qui prévient le public de cet établissement, pour que les affaires d'intérêts de son pupille soient traitées et réglées avec lui selon le dispositif de la loi.
- 68. M. Petitpierre-Kratzer, de retour de Lausanne, voulant utiliser son tems, se propose de donner des leçons de mathématiques, de comptabilité et de langue française; les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées de s'adresser au premier ou au second étage de sa maison Place-d'armes, dont l'entrée est rue du Pont-neuf.
- 69. Veuve LeRoux dit Picard, ayant transporté son atelier de fonderie depuis quelque tems, hors les portes du château, en prévient de nouveau le public, tant pour la construction des pompes à incendies, ajustages de dites, robinets de tous calibres, à transvasage et autres, que pour tout ce qui concerne le dit état, et dont elle est continuellement pourvue. Conservant pour maître ouvrier Pierre Lourric, dont la fidélité des ouvrages est connue depuis long-tems, elle espère mériter la confiance qu'elle a obtenue jusqu'ici. — La même a, dans ce moment, une jolie petite pompe à incendie, neuve et portative, et à garantie, qu'elle offre à des prix accommodans.
- 70. Une très-bonne famille de la Thurgovie, près le lac de Constance, désire placer ici en échange, son fils âgé de 12 ans, à l'époque du printemps prochain. S'adresser au bureau d'avis.

71. Le Comité des Concerts prévient le public, qu'il donnera cet hiver quatre soirées musicales, les 12 Décembre, 16 Janvier, 20 Février et 27 Mars. Le prix de l'abonnement, qui donne droit à deux billets d'entrée non personnels pour chacun des quatre Concerts, est de deux gros écus. La souscription reste ouverte jusques au 1^{er} Décembre; dès cette époque chaque billet d'entrée pour les quatre Concerts coûtera 52 1/2 batz, et les souscripteurs seuls pourront en obtenir. Les étrangers obtiendront des billets d'entrée personnels pour un Concert seulement, au prix de 14 batz. Des listes de souscription seront incessamment mises en circulation, et l'on pourra en outre s'abonner au magasin d'objets d'art et d'industrie de MM. Jeanneret et Baumann.

Le Comité invite en même tems MM. les Amateurs qui n'auraient pas encore fait partie de l'Orchestre ou des Chœurs, et auxquels on n'aurait pas, par cette raison, adressé d'invitation spéciale, de bien vouloir s'annoncer, avant le 1^{er} Décembre, à M. Favarger, secrétaire du Comité.

72. M. Pierre Sala, peintre, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se charge de tous ouvrages relatifs à son art, miniatures, tableaux, etc. On peut s'adresser au magasin d'objets d'art et d'industrie de MM. Jeanneret et Baumann. — Le même demande à louer, une chambre meublée et bien éclairée.

73. La veuve Steiner-Delay, maison de M. Borel-Warnod, vient de recevoir une mécanique à repasser les petits plis, principalement les pierrots et bonnets de deuil. Elle continue, comme du passé, à blanchir les dentelles, voiles, fichus, bonnets en tulle, bas de soie noirs et blancs: le tout à des prix bien modérés.

COURS DE LITTÉRATURE ALLEMANDE.

74. A une époque où l'esprit de la nation française aspire à s'ouvrir en tout des routes nouvelles et à s'approprier les productions du génie de toutes les nations, la littérature allemande, à la fois si riche et si originale mérite d'être mieux connue. Dans ce but le soussigné se proposant de donner pendant l'hiver prochain un cours de littérature allemande prend la liberté d'inviter les personnes qui voudront y prendre part à se faire connaître à lui. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, de 11 heures à midi, aux jours et au local qui seront indiqués ultérieurement, et le prix pour les 4 mois, Janvier, Février, Mars et Avril est de 1 louis d'or. NB. La lecture se fait en allemand, mais les explications se font en français.

G. de Buch, maître de langue, chez Madame de Hory, rue de l'Hôpital.

Lettre adressée à l'éditeur de cette feuille.

Neuchâtel, le 18 Novembre 1829.

Monsieur,

La souscription ouverte à Neuchâtel pour le recueil poétique de mes improvisations en Suisse, précédé d'une notice biographique, dépasse déjà le nombre de 200 exemplaires, sans compter les demandes souscrites à Genève, Berne et Lausanne. Cependant il y a lieu de penser que ce nombre s'élèverait plus haut à Neuchâtel, sans le bruit mal-à-propos répandu, que l'ouvrage sous presse sera vendu à un prix égal et peut-être inférieur à celui de la souscription: j'ai cru devoir vous prier d'annoncer, en publiant ma lettre, que le petit nombre d'exemplaires tirés en sus de ceux demandés, ne sera pas vendu à moins de 20 batz de Suisse par exemplaire.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec une parfaite considération.

EUGÈNE DE PRADEL.

P. S. On continue à souscrire chez M. Gerster, libraire, et chez MM. Jeanneret et Baumann, à Neuchâtel.

TAXE DES VIANDES, dès le 2 Novbre 1829. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, à 4 1/2 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 12 Novbre	
Froment	l'émine bz. 26 à 28.
Moitié-blé	— — — — —
Mécle	— — — — —
Avoine	— — — — —
Orge	— — — — —
Epeautre	le quintal L. 12 : 7 à 12 : 12.
Seigle	id. — — — — —
3. BERNE. Au marché du 10 Novbre	
Froment	l'émine bz. 18 à 21 1/4
Epeautre	— — — — — — 18 1/2 à 23.
Prix moyen	— — — — — — 21.
Mécle	— — — — — — 13 1/4 à 15.
Seigle	— — — — — — 11 1/2 à 13 1/2
Orge	— — — — — — 9 à 10.
Avoine	le muid — — — — — 68 à 126.